Anael Finance Ws Compensation

Version 4.7

Documentation utilisateur

Copyright © 2026 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance Ws 4.7

Date de publication : 13 janvier 2026

Table des matières

À propos de ce manuel **5**
Public concerné 5
Prérequis 5
Documents liés 6
Historique du document 6
Contacter Infor 6
Chapitre 1 Généralités **7**
Chapitre 2 Paramétrages **9**
Les auxiliaires 9
Les tiers 9
Les règles de compensation 10
Chapitre 3 Traitement de la compensation **15**
Critères de sélection 15
Contrôle de zones 17
Traitement 20
Principe général 20
Ecritures non compensables 21
Compensation si solde nul 21
Génération des écritures de compensation 21
Chapitre 4 Intégration des écritures **23**
Intégration des écritures 23
Chapitre 5 Lettrage automatique **24**
Principe 24
Exemple d'édition 25
Chapitre 6 Gestion des droits **28**

À propos de ce manuel

MENU « REGLER »

COMPENSATION DES TIERS

Paramètres

Traitement de la compensation

La compensation permet de transférer automatiquement des écritures des tiers d'un compte vers un autre compte, ou d'un compte client vers un compte fournisseur et vice-versa. Le but étant de regrouper les écritures du tiers dans un seul compte pour procéder au règlement de ce tiers (par le biais des règlements automatiques fournisseurs ou des relevés clients).

C'est une opération optionnelle que certaines sociétés sont autorisées à pratiquer en fonction de leur activité.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Anael Finance Ws.

Prérequis

L'utilisateur doit tenir compte des contraintes engendrées par la compensation lors du paramétrage d'Anael Finance, à savoir :

- Créer les fournisseurs et les clients dans la même auxiliaire,
- Qualifier l'auxiliaire à compenser de catégorie d'auxiliaire 'F' si la gestion de TVA déductible sur encaissements est activée pour pouvoir cocher la case 'TVA sur encaissements'.

La compensation est un module verrouillé par clé d'accès.

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans *Documentation Central*, tel que décrit dans la section « Contacter Infor ».

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
	Octobre 2011	BQU	Création du document
	Janvier 2012	IMA	Application du nouveau modèle Word
	Sept. 2012	CEN	V4R4 : ajout des critères complémentaires
	Juillet 2013	BQU	Application du nouveau modèle Word
	Juin 2022	CEN	V4R6 : Application du nouveau modèle WORD
1.0	Sept 2025	GML - PKE	Nouveau modèle Word et remarque sur le journal si facturation électronique activée

Contacter Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur https://concierge.infor.com et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version dans *Documentation Central*. Pour accéder à la documentation, suivez l'URL https://docs.infor.com/fr-fr/products .

Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce site afin de disposer des dernières versions de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Généralités

Seules les écritures comptables peuvent faire l'objet de compensation.

Le paramétrage permet d'identifier les tiers 'à compenser' (appartement à une auxiliaire définie 'compensable') et de définir les règles de la compensation (par société/auxiliaire compensable) qui déterminent entre autres le type de compensation à effectuer :

- Soit par génération systématique d'écritures dans un compte général de compensation unique, quels que soient les soldes et les racines de compte des enregistrements tiers extraits
- Soit par génération d'écritures sur un CG 'clients' ou un CG 'fournisseur' en fonction du sens du solde du tiers pour les écritures extraites. Cette génération peut être conditionnée par la présence d'un CG de racine de compte 'clients' **et** d'un CG de racine de compte 'fournisseurs' au moins dans le tiers.

Le traitement consiste à extraire les écritures des tiers 'compensables' pour

- les analyser, éventuellement
- éditer la liste des écritures compensées et la liste des écritures non compensées.
- générer les écritures de compensation (dans FMINTEGRATION)

Le traitement de compensation repose sur la sélection de critères principaux, et de critères complémentaires.

Le menu de la 'compensation' (paramétrage et traitement) est accessible à partir du menu « Régler » d'Anael Finance.

Chapitre 2 Paramétrages

Les auxiliaires

- Case à cocher : « auxiliaire à compenser »

La compensation se paramètre tiers par tiers, pour les tiers appartenant à une auxiliaire compensable (case « auxiliaire à compenser » cochée).

Les tiers

Si l'auxiliaire est compensable, la case à cocher 'Tiers à compenser' est accessible ; la cocher pour les tiers devant faire l'objet de compensation.

La case « relevé » est accessible si l'auxiliaire est

- de catégorie « F» et compensable ou
- de catégorie « C»

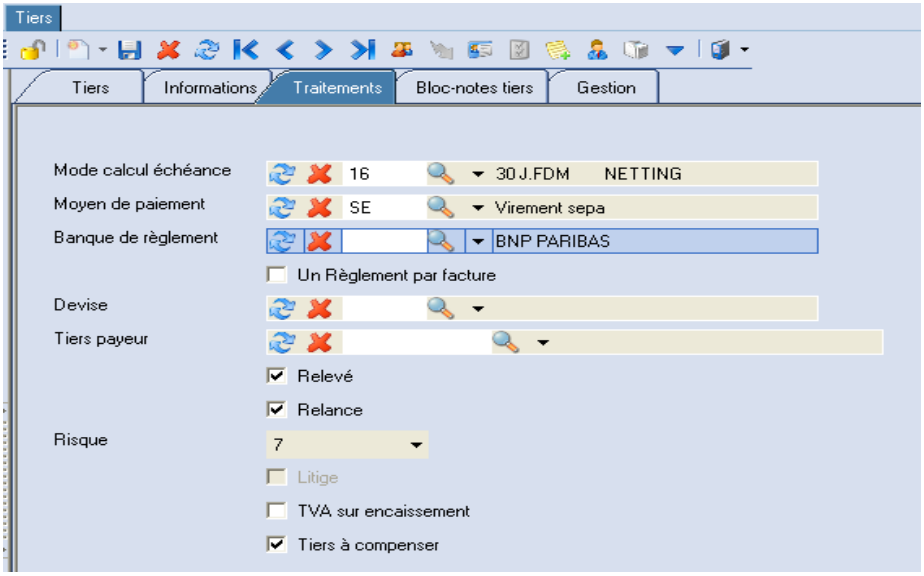

Les règles de compensation

Le paramétrage de la compensation peut être défini dans la société modèle ou dans la société d'exploitation (dépend des accès définis pour le plan comptable et les journaux). Il consiste à renseigner les tables

- FPCOMPENS – règle générale
- FPCOMPENSCG – liste des comptes généraux à prendre en compte dans la compensation

Règle générale

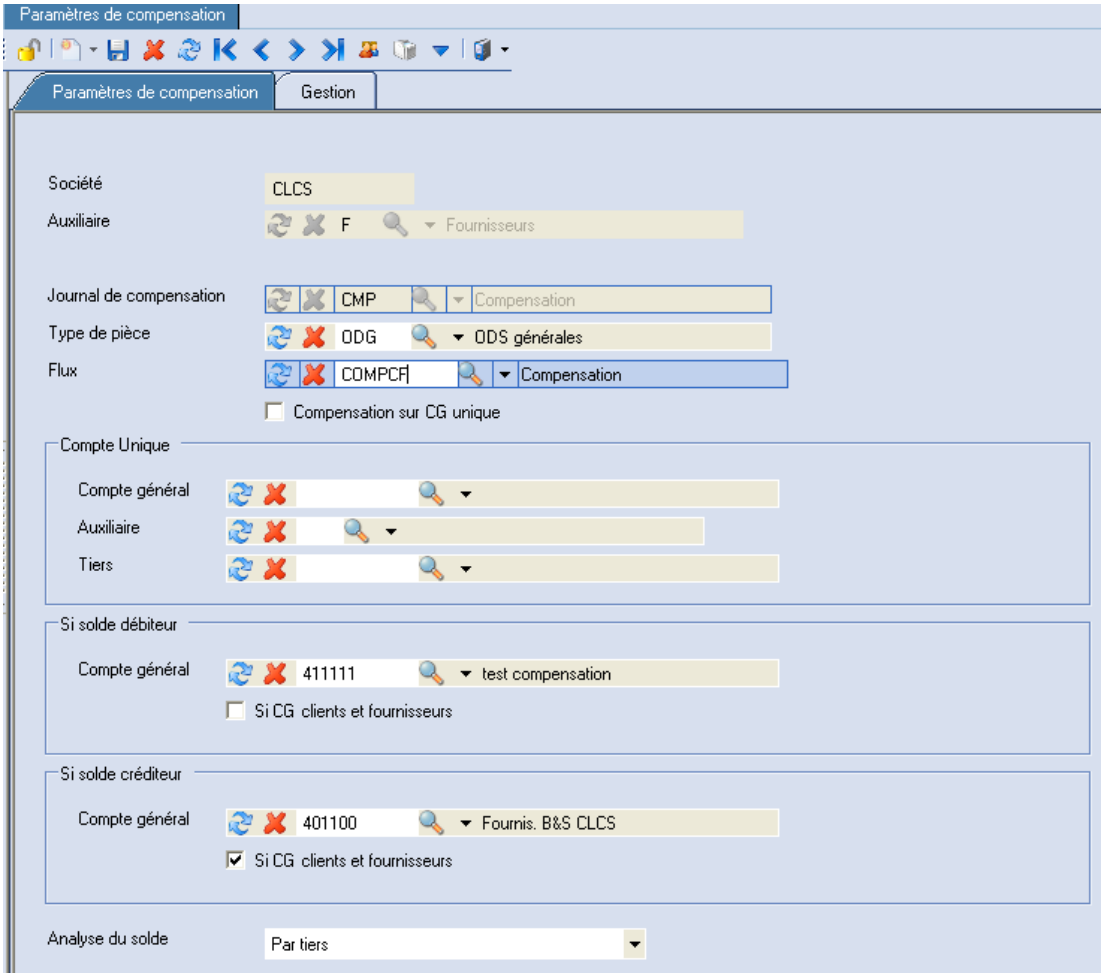

- Société :
- Auxiliaire : obligatoire
  l'auxiliaire doit être cochée « auxiliaire à compenser »
- Journal de compensation : obligatoire
  Renseigner le code journal dans lequel les écritures de compensation seront générées. Il doit être de type « B » (financier) si la société gère la TVA sur encaissements

Remarque : Si la facturation électronique est activée sur la société, le journal devra de type « B » Financier et la compensation devra être faite le **même mois que le règlement** (pas de décalage possible).

- Type de pièce : obligatoire
  renseigner le type de pièce à générer
- Flux : facultatif
- Compensation sur CG unique :
  - si oui (case cochée), la compensation se fait systématiquement sur les CG/Auxiliaire/Tiers définis dans le bloc 'Compte unique', sans analyse du solde du tiers à compenser
    - *Compte général* : obligatoire
    - *Auxiliaire* : à renseigner si le CG est auxiliarisé
    - *Tiers* : facultatif. Si non renseigné et que le CG est auxiliarisé, alors le code du tiers de compensation généré est égal au code du tiers compensé
  - Sinon (case non cochée), la compensation se fait en fonction du solde du tiers à compenser avec les paramètres suivants :
    - *Compte général si solde débiteur* : obligatoire, le compte doit être auxiliarisé, le code tiers généré sur ce compte sera le même que le code du tiers compensé
      - si CG clients et fournisseurs : (case à cocher)
        - si la case n'est pas cochée, l'écriture de compensation sera systématiquement générée sur ce compte si le solde des écritures à compenser est débiteur
        - si la case est cochée, l'écriture de compensation ne sera générée sur ce compte qu'en présence d'un CG de racine de comptes clients **et** d'un CG de racine de comptes fournisseurs au moins dans les écritures à compenser (cela revient à dire qu'on veut générer des écritures de compensation seulement si le tiers est à la fois client et fournisseur). Sinon, la compensation ne sera pas effectuée (et le tiers sortira dans la listes des écritures non compensables).
    - *Compte général si solde créditeur* : même chose que précédemment mais pour les tiers créditeurs
      - *si CG clients et fournisseurs* : même chose que précédemment mais pour les tiers créditeurs
- Analyse du solde :

- Cette zone sert à définir le niveau de calcul du solde du tiers (si compensation en fonction du solde) et conditionne le tri des écritures dans les éditions de contrôle (et de génération des écritures) de la compensation. Les valeurs autorisées sont proposées dans une combo box
  - Par tiers
  - Par tiers/tiers payeur
  - Et en plus, si compensation sur CG unique non cochée
  - Par tiers et par échéance
  - Par tiers/tiers payeur et par échéance

Comptes à compenser

Cette table secondaire est accessible par le bouton

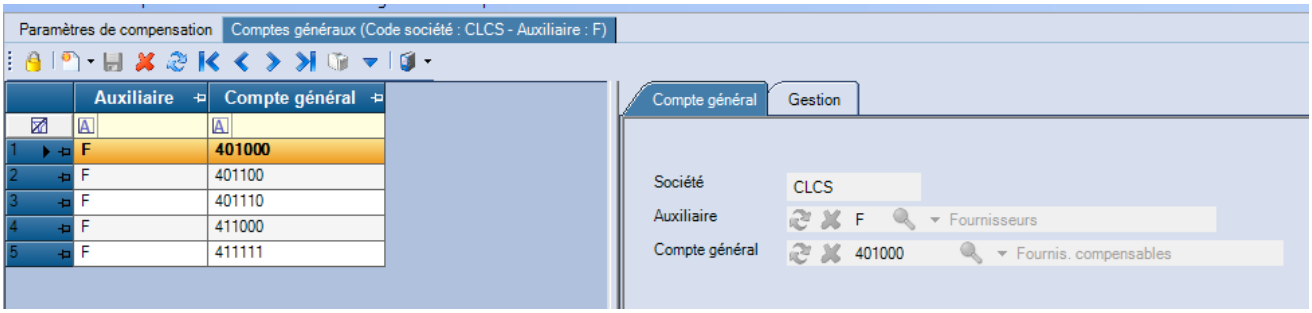

Renseigner les comptes généraux auxiliarisés qui doivent être pris en compte dans le traitement de compensation

.

Chapitre 3 Traitement de la compensation

Critères de sélection

Les critères principaux de présentent comme suit :

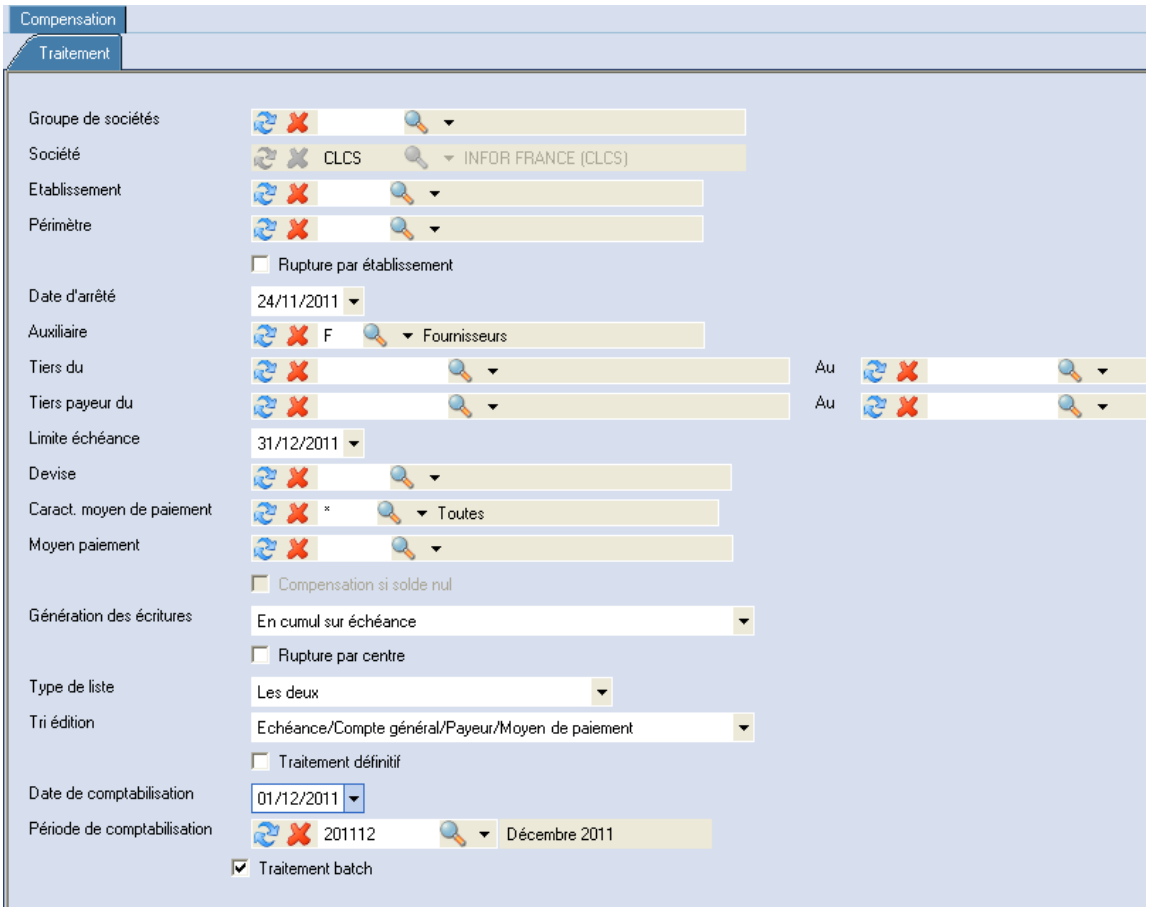

Les critères complémentaires se présentent comme suit :

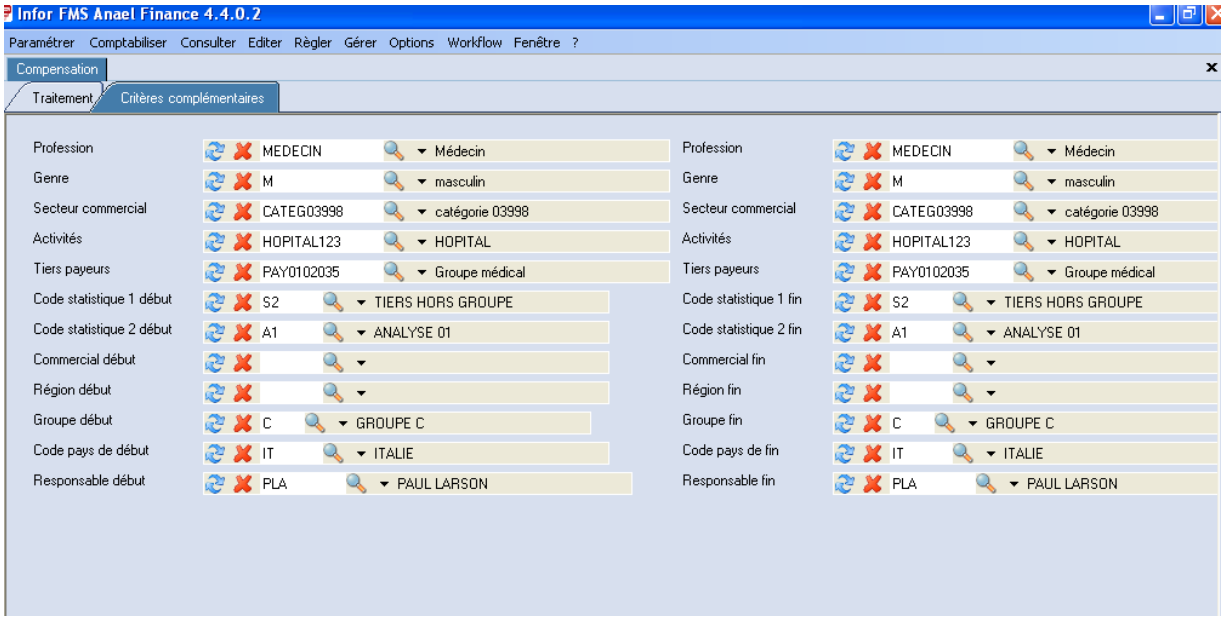

Les critères complémentaires sont recherchés sur les tiers sélectionnés dans le traitement. Seuls les tiers qui respectent les critères principaux et les critères complémentaires sont pris en compte dans le traitement. Les critères complémentaires sont facultatifs, et se présentent comme suit :

- Catégorie 1 (*)
- Catégorie 2 (*)
- Catégorie 3 (*)
- Catégorie 4 (*)
- Catégorie 5 (*)
- Code statistique 1
- Code statistique 2
- Commercial
- Responsable
- Groupe
- Région
- Pays

(*) : le libellé des catégories de 1 à 5 étant paramétrable, il provient de la table des types de catégories.

Contrôle de zones

Les critères principaux

- Groupe de Société :
  Renseigner le groupe pour effectuer un traitement multi société et soumettre autant de traitements que d'éléments dans le groupe
- Société :
- Etablissement/Périmètre :
  Gestion classique des sociétés/établissement/périmètre
- Rupture établissement :
  - Si cochée = oui : la compensation est gérée par établissement, les écritures sont générées sur l'établissement d'origine, aussi bien sur le CG récepteur que sur le CG de contrepartie
  - Si non, non cochée : la compensation est traitée globalement et l'écriture de compensation est multi établissement, le CG récepteur sur l'établissement principal et le CG de contrepartie sur l'établissement d'origine. (Les écritures inter-établissements seront automatiquement générées si le paramétrage du journal le prévoit.
- Date d'arrêté :
  Les écritures dont la date comptable est inférieure ou égale à cette date seront sélectionnées
- Auxiliaire :
  Auxiliaire à compenser (obligatoire)
- Tiers début et fin : facultatif
- Tiers payeur début et fin : facultatif
- Limite échéance : obligatoire
  Extraction des écritures dont la date d'échéance est inférieure ou égale à cette date
- Devise : facultatif
- Caractéristique des moyens de paiement : obligatoire
  Renseigner une caractéristique ou '*' pour toutes
- Moyen de paiement : facultatif
- Compensation si solde nul :
  - Accessible si compensation sur Compte unique = OUI sinon grisée
  - Si la case est cochée, l'écriture de compensation sera générée si le solde du tiers à compenser est nul,
  - Sinon, les écritures du tiers figureront dans la liste des écritures non compensables

- Génération des écritures : combo box
  Génération des écritures de compensation par tiers ou par tiers/tiers payeur
  - En détail
  - Par échéance
  - Par échéance et par moyen de paiement
- Rupture par centre :
  Case à cocher : si cochée, l'écriture de compensation sera générée en cumul sur le CI tiers.
- Type de liste : au choix parmi les valeurs proposées
  - Liste des écritures compensables
  - Liste des écritures non compensables
  - Les deux

- Tri édition :
  Les critères de tri des écritures des tiers à compenser varient en fonction du paramètre pris dans 'analyse du solde' des règles de compensation.
  - Si l'analyse est par « Tiers/Tiers payeur » avec ou sans échéance, les valeurs proposées sont
    - Echéance / moyen de paiement / compte général
    - Echéance / compte général / moyen de paiement

  - Si l'analyse est par « Tiers » avec ou « Tiers/Echéance », les valeurs proposées sont
    - Echéance / moyen de paiement / compte général / payeur
    - Echéance / moyen de paiement / payeur / compte général
    - Echéance / compte général / moyen de paiement / payeur
    - Echéance / compte général / payeur / moyen de paiement

  - Si la génération des écritures est demandée par échéance et par moyen de paiement, alors les choix en majeur sur « Echéance/Compte général/… » disparaissent de la combo box
- Traitement définitif :
  - Si la case est cochée,
    - les listes de contrôles sont éditées
    - les écritures de compensation sont générées dans la table des écritures à intégrer FMINTEGRATION
    - les écritures compensées sont marquées dans la référence affectation 2 et 3 (sur les écritures d'origine et leur contrepartie dans FMINTEGRATION). Après avoir intégré les écritures, le lettrage automatique sur référence affectation 2 permettra de solder les enregistrements compensés.
  - Si la case n'est pas cochée
    Seules les listes de contrôles sont éditées

- Date de comptabilisation :
  Obligatoire si traitement définitif
- Période de comptabilisation :
  Obligatoire si traitement définitif. Elle doit être ouverte et compatible avec la date de comptabilisation
- Traitement batch :
  Il est vivement conseillé de soumettre le traitement en batch, la session est ainsi libérée et l'utilisateur recevra automatiquement un mail l'avertissant en fin de traitement

Contrôles des critères complémentaires :

Les critères complémentaires sont recherchés dans la table des tiers. Seuls les tiers qui respectent tous ces critères simultanément sont pris en compte dans la sélection des enregistrements.

Le libellé des catégories de 1 à 5 étant paramétrable, il est donc recherché dans la table des types de catégories.

Catégorie 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 1.

Catégorie 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 2.

Catégorie 3 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 3.

Catégorie 4 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 4.

Catégorie 5 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des catégories de type 5.

Code statistique 1 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

Code statistique 2 début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des codes statistiques.

Commercial début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des commerciaux.

Responsable début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des responsables.

Groupe début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des groupes.

Région début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des régions.

Pays début et fin : Zones facultatives. Si les valeurs sont renseignées, elles doivent exister dans la table des pays.

Traitement

Principe général

Le traitement consiste à :

- Extraire les enregistrements comptables des tiers (à partir de FMHISTORAUXI) répondant aux critères de sélection
  - des comptes généraux compensables ‘FPCOMPENSCG’
  - qui ne sont pas en attente dans le workflow CTOPWF <> E ou Y
  - non soldés
  - avec la référence affectation 2 à blanc
- Analyser les soldes (en montant société) si la compensation n’est pas sur un CG unique
  - Globalement :
    - par Tiers si ‘Analyse du solde ‘ = par tiers
      soit par : Sté (ou sté/étab si coché par étab)/Auxiliaire/tiers)
    - par Tiers/Tiers payeur si ‘Analyse du solde’ = Tiers/Payeur’
      soit par : Sté (ou sté/étab si coché par étab)/Aux/tiers/tiers payeur
  - Par échéance si analyse par échéance :
    - Sté (ou sté/étab)/Aux/Tiers/Echéance ou
    - Sté (ou sté/étab)/Aux/Tiers/Tiers payeur/Echéance si ‘Analyse du solde par échéance=1 ou 3(Oui)’ dans FPCOMPENS
  - Si ‘Compensation sur CG unique = oui’,
    Les écritures sont à compenser, sauf si solde nul et que ‘Compensation si solde nul’ n’est pas cochée
- Déterminer les écritures compensables et les écritures non compensables en fonction de la règle de compensation
  Editer les listes demandées dans la prise de paramètres. Sur ces listes, les enregistrements sont triés en fonction du critère sélectionné
- Générer les écritures de compensation dans FMINTEGRATION si le traitement est définitif. Les écritures sont générées dans le même ordre que celui de l’édition
  - en rupture sur date d’échéance si cumul par échéance
  - en rupture sur échéance/moyen de paiement si cumul par moyen de paiement
  - en détail

Remarque : Quelle que soit la valeur prise ci-dessus, les pièces sont tout de même générées avec une rupture systématique par :
« Etablissement /Tiers/CG/Tiers Payeur/devise » pour permettre le lettrage des comptes de tiers

- Marquer les écritures compensées définitivement (Les lignes compensables, qui sont sur le même CG que le CG récepteur, ne font pas l’objet d’une écriture de compensation et ne sont pas marquées).

Ecritures non compensables

Les principales raisons sont :

- Le solde est nul

- Absence de CG de racine client ou Fournisseurs dans les écritures extraites du tiers alors que le paramétrage autorise la compensation qu'en présence des 2 racines

Compensation si solde nul

Si le CG de compensation dépend du solde du tiers et que le tiers présente un solde nul, les écritures sont considérées d'office comme non compensables (impossible de connaitre le CG puisque le solde n'est ni débiteur ni créditeur).

Si le CG de compensation est unique et que le tiers présente un solde nul, les écritures seront considérées comme

- compensables si 'compensation si solde nul' est cochée (et sortiront dans la liste des écritures compensables)
- non compensables si 'compensation si solde nul' n'est pas cochée (et sortiront dans la liste des écritures non compensables)

Génération des écritures de compensation

Toutes les écritures compensables (topées 'compensées' dans la référence affectation2) font théoriquement l'objet d'une écriture de compensation. La pièce est

- constituée de 2 lignes (sauf si compensation sur CG unique), une ligne de contrepartie du tiers et une ligne sur le CG 'récepteur' de la compensation
- en rupture sur Auxiliaire/tiers/CG/Payeur/devise.
  - Aucune écriture n'est générée si le résultat de la rupture fait zéro. Les lignes dans ce cas sont marquées avec une **« * »** dans la liste de contrôle des écritures compensables (facilitant ainsi le rapprochement de la liste de contrôle des écritures compensées avec la liste des écritures à intégrer).
    Par exemple, Tiers A
    +100 (CG ou payeur ou devise →) X
    +150* (CG ou payeur ou devise →) Y
    - 200* (CG ou payeur ou devise →) Y
    + 050* (CG ou payeur ou devise →) Y
    +300 (CG ou payeur ou devise →) Z
    +400 en solde = tiers compensable → écritures de compensation générée pour
    - tiers A 100 X et
    - tiers A 300 Z
    - pas de génération tiers A / Y

- Pas de pièce de compensation non plus pour les écritures compensées dont le CG est identique au CG récepteur. Elles sont également signalées par une « * » dans la liste de contrôle. Ces écritures ne sont pas marquées dans la référence affectation puisqu'elles feront l'objet d'autres traitements dans Anael (relevés, règlements automatiques, …)

Les écritures sont générées dans FMINTEGRATION

- Dans le journal et type de pièce paramétré dans la règle de compensation
- En date et période données en paramètre
- Avec l'exercice correspondant à la période/date comptable
- La référence document (TNUMFACT) de la pièce est égale à 'CMPxxxxx' (affectation automatique du n° de type C)
- Les lignes de contrepartie du tiers
  - sont marquées avec CMPxxxxs dans le TAFFEC2, TAFFEC3 et TLETTRAGE
  - sont sur le même établissement que celui des lignes extraites
- les lignes de compensation
  - sont sur le même établissement que les lignes extraites si le traitement est par établissement
  - sont sur l'établissement principal si la rupture par établissement n'est pas cochée
  - n'ont aucun marquage particulier

Chapitre 4 Intégration des écritures

Intégration des écritures

Menu Comptabiliser / Intégration des écritures

Il faut lancer l'intégration des écritures afin de comptabiliser les écritures de compensation dans les historiques comptables.

Les critères de sélection de l'intégration des écritures se présentent comme suit :

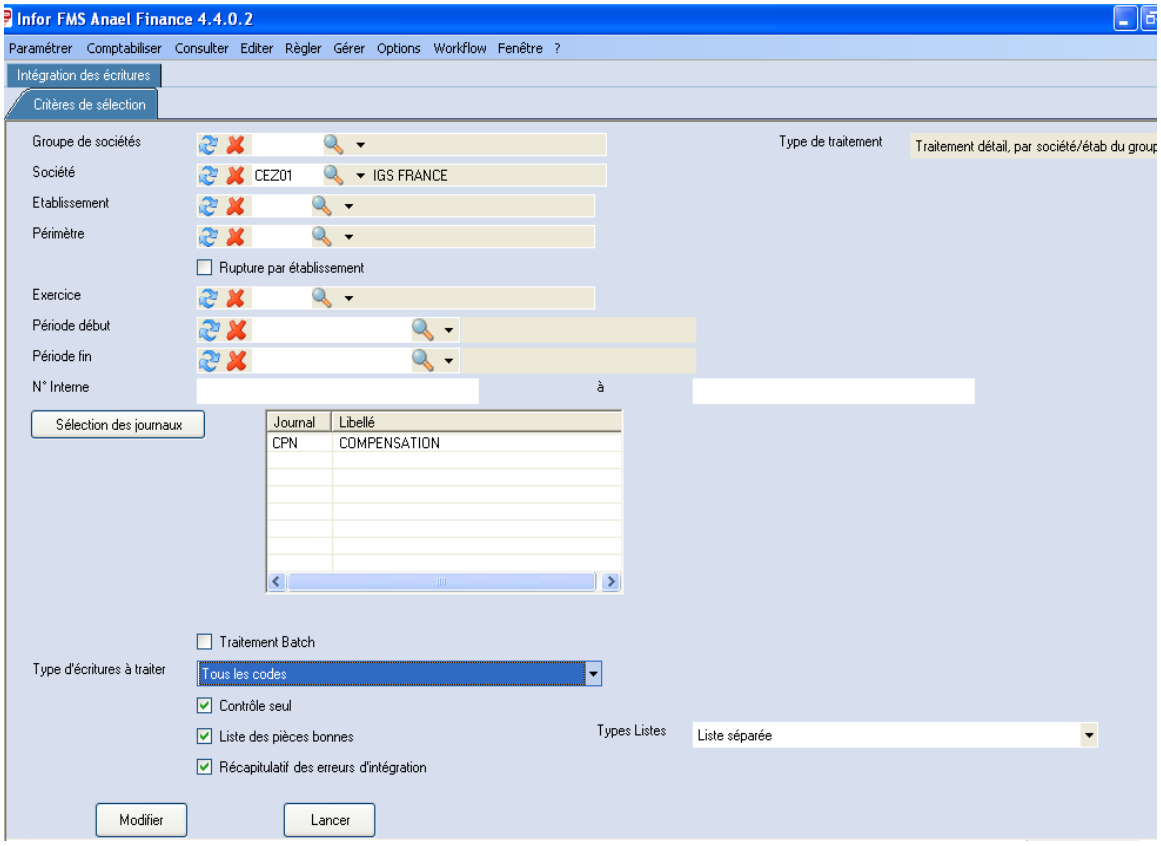

Chapitre 5 Lettrage automatique

Principe

Menu GERER / LETTRAGE / LETTRAGE AUTOMATIQUE

Un lettrage automatique sur la zone « Affectation 2 » des comptes de tiers doit être lancé immédiatement après l'intégration des écritures. L'objectif est de solder les écritures compensées.

Ensuite, les écritures de compensation feront l'objet de l'exploitation classique des enregistrements comptables : règlements automatiques fournisseurs, relevés clients, … selon le type de compensation effectué.

Les critères du lettrage automatique se présentent comme suit :

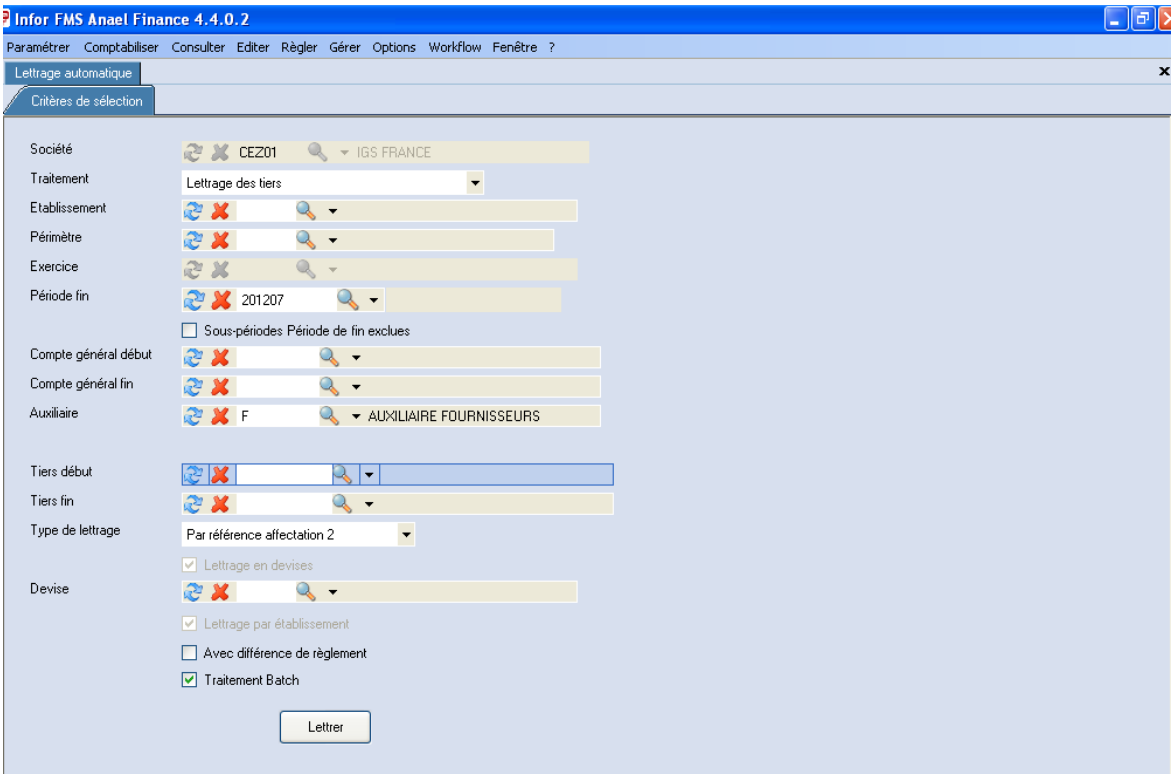

Exemple d'édition

Rappel de la sélection

CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Le 16/12/2011 à 14:44:42

INFOR **Liste des écritures compensables**

Etablissement						
Périmètre						
Rupture par établissement						
Date d'arrêté	24/11/2011					
Auxiliaire	F	Fournisseurs	**Analyse par Tiers/Payeur/Echéance**			
Tiers du	FTVA1E	Société FTVA1E	Au	FTVA5F	Société FTVA5F	
Tiers payeur du			Au			
Limite échéance	31/12/2011					
Devise						
Caract. moyen de paiement	*	Toutes				
Moyen Paiement						
Compensation si solde nul						
Génération des écritures	En cumul sur échéance					
Rupture par centre						
Type de liste	Les deux					
Tri édition	Echéance/Compte général/Moyen de paiement					
Traitement Définitif	✓					
Date comptabilisation	01/12/2011					
Période de comptabilisation						
Traitement Batch	✓					

Le type d'analyse donné dans la règle de compensation, bien que ne figurant pas dans les critères de sélection, est rappelé sur la page de garde : « Analyse par Tiers/Payeur/Echéance » dans cet exemple.

CEZ01 IGS FRANCE

INFOR **Liste des écritures compensables**

Critères Complémentaires

Profession	COMP	COMPTABLE	à	MEDECIN	Médecin
Genre	F	Féminin	à	M	masculin
Secteur commercial	CATEG03998	catégorie 03998	à	EURW	Europe Ouest
Activités	ADM	Administration	à	HOPITAL123	HOPITAL
Tiers payeurs	GA	GROUPE ALIMENT ALL	à	PAY0102035	Groupe médical
Code statistique 1	S2	TIERS HORS GROUPE	à	ZA	ANALYSE ZA
Code statistique 2	A1	ANALYSE 01	à	X5	TIERS X5
Commercial			à		
Responsable	PLA	PAUL LARSON	à	Z03	ELOISE DUMEZ
Groupe	A	CLIENTS FRANC	à	C	GROUPE C
Région			à		
Pays	FR	FRANCE	à	IT	ITALIE

Liste des écritures compensables

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Etablissement : Tous

Utilisateur : BRIG
Le 16/12/2011 à 14:44:42

LISTE DES ÉCRITURES COMPENSABLES

Date d'arrêté : 24/11/2011 Limite échéance 31/12/2011 Date comptabilisation : 01/12/2011

Auxiliaire : F Devise : Toutes
Tiers du : FTVA1E Société FTVA1E Au FTVA5F Société FTVA5F
Tiers payeur du : Au

Echéance	CG	Débit	Crédit	MP	Payeur	Dev	Date Compt.	Période	Jal	N° Enreg.	Réf doc	Date écrit	Pré-Lettrage	Mnt Dev.	Evnt
Tiers : F FTVA1E Société FTVA1E															
28/09/2011	401110		358.80			EUR	28/09/2011	201109	51B	COMP	COMP	28/09/2011	CMP00608	- 358.80	
28/09/2011	401110		119.60			EUR	28/09/2011	201109	51B	COMP	COMP	28/09/2011	CMP00608	- 119.60	
28/09/2011	401110		239.20			EUR	28/09/2011	201109	51B	COMP	COMP	28/09/2011	CMP00608	- 239.20	
28/09/2011	401110	11.96				EUR	28/09/2011	201109	51B	COMP	COMP	28/09/2011	CMP00608	11.96	
28/09/2011	401110		1,196.00			EUR	28/09/2011	201109	51B	COMP	COMP	28/09/2011	CMP00608	- 1,196.00	
Solde créditeur			**1,901.64**												
31/10/2011	401110		1,196.00	VD		EUR	09/09/2011	201109	ABQ	156	kkk	09/09/2011	CMP00608	- 1,196.00	
31/10/2011	401110		1,055.00	VD		EUR	22/09/2011	201109	ABQ	177		22/09/2011	CMP00608	- 1,055.00	
31/10/2011	401110		1,055.00	VD		EUR	22/09/2011	201109	ABQ	178		22/09/2011	CMP00608	- 1,055.00	
31/10/2011	401110		50.00	VT		EUR	08/09/2011	201109	ABQ	133	HHH	08/09/2011	CMP00608	- 50.00	
31/10/2011	401110		500.00	VT		EUR	08/09/2011	201109	ABQ	134	DDD	08/09/2011	CMP00608	- 500.00	
31/10/2011	401110		1,196.00	VT		EUR	08/09/2011	201109	ABQ	135	jjj	08/09/2011	CMP00608	- 1,196.00	
31/10/2011	401110		2,392.00	VT		EUR	08/09/2011	201109	ABQ	137		08/09/2011	CMP00608	- 2,392.00	
31/10/2011	401110	500.00		VT		EUR	08/09/2011	201109	ABQ	137		08/09/2011	CMP00608	500.00	
31/10/2011	401110		1,196.00	VT		EUR	09/09/2011	201109	ABQ	151		09/09/2011	CMP00608	- 1,196.00	
31/10/2011	401110		1,196.00	VT		EUR	09/09/2011	201109	ABQ	153	MMM	09/09/2011	CMP00608	- 1,196.00	
31/10/2011	401110		1,196.00	VT		EUR	12/09/2011	201109	ABQ	154	lab1	12/09/2011	CMP00608	- 1,196.00	
31/10/2011	401110		1,196.00	VT		EUR	12/09/2011	201109	ABQ	155	Multttc	12/09/2011	CMP00608	- 1,196.00	
31/10/2011	401110		1,100.00	VT		EUR	21/09/2011	201109	ABQ	172	MMMM	21/09/2011	CMP00608	- 1,100.00	
31/10/2011	401110		1,200.00	VT		EUR	21/09/2011	201109	ABQ	174	tva bis	21/09/2011	CMP00608	- 1,200.00	
31/10/2011	401110		1,055.00	VT		EUR	21/09/2011	201109	ABQ	175	tva5	21/09/2011	CMP00608	- 1,055.00	
31/10/2011	401110		1,055.00	VT		EUR	22/09/2011	201109	ABQ	176	jjj	22/09/2011	CMP00608	- 1,055.00	
31/10/2011	401110		1,196.00	VT		EUR	10/09/2011	201109	ABQ	211	ext/com	10/09/2011	CMP00608	- 1,196.00	
Solde créditeur			**17,334.00**												
30/11/2011	401110		2,392.00	VT		EUR	12/10/2011	201110	ABQ	212	exinvmod	12/10/2011	CMP00608	- 2,392.00	
Solde créditeur			**2,392.00**												
31/12/2011	401110		1,196.00	VT		EUR	14/11/2011	201111	ABQ	228	abq	14/11/2011	CMP00608	- 1,196.00	
Solde créditeur			**1,196.00**												
31/10/2011	401110		1,196.00	BO	FTVA1E	EUR	07/09/2011	201109	ABQ	130	AFA	07/09/2011	CMP00609	- 1,196.00	
31/10/2011	401110		1,196.00	VT	FTVA1E	EUR	09/09/2011	201109	ABQ	152	III	09/09/2011	CMP00608	- 1,196.00	
31/10/2011	401110		1,196.00	VT	FTVA1E	EUR	09/09/2011	201109	ODB	250	ooo	09/09/2011	CMP00608	- 1,196.00	
31/10/2011	401110	102.00		VT	FTVA1E	EUR	09/09/2011	201109	ODB	250	ooo	09/09/2011	CMP00608	102.00	
Solde créditeur			**3,486.00**												

Page 1

Liste des écritures non compensables

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Etablissement : Tous

Utilisateur : BRIG
Le 16/12/2011 à 14:44:43

LISTE DES ÉCRITURES NON COMPENSABLES

Date d'arrêté : 24/11/2011 Limite échéance 31/12/2011 Date comptabilisation : 01/12/2011

Auxiliaire : F Devise : Toutes
Tiers du : FTVA1E Société FTVA1E Au FTVA5F Société FTVA5F
Tiers payeur du : Au

Echéance	CG	Débit	Crédit	MP	Payeur	Dev	Date Compt.	Période	Jal	N° Enreg.	Réf doc	Date écrit	Pré-Lettrage	Mnt Dev.	Evnt
Tiers : F FTVA1E Société FTVA1E															
10/01/2011	401110	1,196.00		CH		EUR	10/01/2011	201101	51B	45	45	10/01/2011	CMP00585	1,196.00	
10/01/2011	401110	1,196.00		CH		EUR	10/01/2011	201101	51B	45	45	10/01/2011	CMP00585	1,196.00	
Solde débiteur		**2,392.00**													
28/02/2011	401110	7,630.40				EUR	31/12/2010	201012	51B	ft1e	ft1e	31/12/2010	CMP00586	7,630.40	
Solde débiteur		**7,630.40**													
08/03/2011	401110	1,000.00		SE		EUR	08/03/2011	201103	51B	RGT01976	RGT01976	08/03/2011	CMP00587	1,000.00	
Solde débiteur		**1,000.00**													
12/04/2011	401110	50.00		BO		EUR	12/04/2011	201104	51B	RGT02332	RGT02332	12/04/2011	CMP00588	50.00	
Solde débiteur		**50.00**													
10/11/2011	401110	500.00		CH		EUR	12/09/2011	201109	ABQ	154	lab1	12/09/2011	CMP00591	500.00	
Solde débiteur		**500.00**													
Tiers : F FTVA5E Société FTVA5E															
31/10/2011	401110	100.00		VT		EUR	09/09/2011	201109	ABQ	153	MMM	09/09/2011	CMP00597	100.00	
Solde débiteur		**100.00**													
31/10/2011	401110	706.10			P100	EUR	04/02/2011	201102	51B	444		04/02/2011	CMP00503	706.10	
31/10/2011	401110	124.61			P100	EUR	04/02/2011	201102	51B	444		04/02/2011	CMP00503	124.61	
Solde débiteur		**830.71**													
Total Général		**12,503.11**													

Cas particulier : Exemple du marquage d'une écriture 'compensable' non générée dans FMINTEGRATION

Société : CLCS INFOR FRANCE (CLCS) Etablissement : Tous

Utilisateur : BRIG
Le 15/12/2011 à 10:33:44

LISTE DES ÉCRITURES COMPENSABLES

Date d'arrêté : 24/11/2011 Limite échéance 31/12/2011 Date comptabilisation : 01/12/2011

Auxiliaire : F Devise : Toutes
Tiers du : Au
Tiers payeur du : Au

Echéance	CG	Débit	Crédit	MP	Payeur	Dev	Date Compt.	Période	Jal	N° Enreg.	Réf doc	Date écrit	Pré-Lettrage	Mnt Dev.	Evnt
Tiers : F 001 LE CARBONE LORRAINE SA FOURNISSEURS															
28/02/2011	401100 *		1,196.00	CH		EUR	12/01/2011	201101	ABQ	9		12/01/2011	CMP00373	- 1,196.00	
Solde créditeur			**1,196.00**												
21/03/2011	401110	1,046.00		CH		EUR	21/03/2011	201103	51B	RGT01991	99999	21/03/2011	CMP00379	1,046.00	
Solde débiteur		**1,046.00**													
30/10/2011	401110		120.00	N		EUR	08/09/2011	201109	ABQ	133	HHH	08/09/2011	CMP00375	- 120.00	
Solde créditeur			**120.00**												
Tiers : F 050 FERROXDURE SA															
05/07/2011	401110		2,142.86	SE		EUR	20/05/2011	201105	ABQ	0	TNUMFMODIF	20/05/2011	CMP00376	- 2,142.86	
Solde créditeur			**2,142.86**												
05/11/2011	401110	10.00		6		EUR	15/09/2011	201109	ABQ	159	966	15/09/2011	CMP00380	10.00	
Solde débiteur		**10.00**													
Tiers : F 100 Niño çeü óe ó alouó6A@jjl dQÉ¿															
04/08/2009	401110		780.670			USD	04/08/2009	200908	51B	jkjk	jkj	04/08/2009	CMP00362	- 1,171.000	
Solde créditeur			**780.67**												
27/01/2010	401110		150.00			EUR	27/01/2010	201001	51B	jj	j	27/01/2010	CMP00329	- 150.00	
27/01/2010	401110	20.00				EUR	27/01/2010	201001	51B	jj	j	27/01/2010	CMP00329	20.00	
Solde créditeur			**130.00**												
03/06/2010	411000		1,196.00			EUR	03/06/2010	201006	51B	test com	comp	03/06/2010	CMP00364	- 1,196.00	
Solde créditeur			**1,196.00**												
06/07/2010	401100 *		1,000.00			EUR	06/07/2010	201007	51B	55555555	12345666	06/07/2010	CMP00326	- 1,000.00	
Solde créditeur			**1,000.00**												
30/07/2010	411000	2,392.00		SE		EUR	03/06/2010	201006	VBQ	13	999	03/06/2010	CMP00399	2,392.00	
Solde débiteur		**2,392.00**													

Le CG récepteur des écritures de compensation des soldes créditeur est le 401100, l'enregistrement étant déjà sur ce compte, il sera marqué 'compensé' mais l'écriture de compensation ne sera pas générée dans FMINTEGRATION.

Chapitre 6 Gestion des droits

Si la gestion des droits est activée, c’est le droit en écriture qui est vérifié sur les établissements, journaux et comptes généraux des écritures extraites et des écritures générées.

Si l’utilisateur n’a pas tous les droits, un message l’informe que le traitement peut être incomplet.

=====